

Droits syndicaux et humains

Projet de société rime avec mémoire

●●● **Anne Durrer**, Berne

Secrétaire de la Commission nationale Justice et Paix

●●● **Christian Garin**, Genève

Pasteur à Evangile et Travail

L'égalité et la sollicitude sont les principes qui régissent les droits syndicaux et les droits humains.

Acceptés après d'âpres luttes, ils sont souvent contestés dans la réalité. Comment leur réinsuffler du sens ? En rendant à la politique ses droits et sa mémoire. Syndicats et Eglises peuvent beaucoup pour elle.

La vie humaine est un tout, particulièrement pour le monde ouvrier ; ce qui touche le travail proprement dit, ses conditions, sa rétribution, ne peut être dissocié des conditions du logement, de ce qui facilite ou handicape la vie familiale, de l'éducation, du sort des malades, des vieillards ou des accidentés du travail. Qui parle de la vie au travail, parle de l'ensemble de la vie. La lutte syndicale s'est donc partiellement déplacée de l'entreprise à l'organisation de la protection sociale.

Mais qui se souvient de l'histoire de l'AVS, depuis sa formulation première jusqu'à son aboutissement dans la Constitution quelque quarante ans plus tard ? Et des congés payés, de l'interdiction du travail des enfants, de la stabilisation de la durée du travail ? Il y a 60 ans, la plupart de ces acquis sociaux n'existaient pas. Considérés initialement comme une menace pour la prospérité générale et pour l'ordre social, ces acquis sont le fruit d'un parcours jalonné de luttes qui ne furent pas seulement verbales.

De nombreux signes montrent qu'ils pourraient être abolis si l'on n'y prend garde.

La parole née de l'expérience quotidienne du travail, la parole née de la dignité inconditionnelle et celle de l'organisation collective et démocratique se retrouvent dans l'énoncé des droits syndicaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Cette prise de parole dégage peu à peu des valeurs spécifiques et des méthodes d'action collective, comme la libre expression, le respect *du* et *dans* le débat démocratique et la conviction que les solutions se trouvent en débattant. Or, de nos jours, le juridisme qui envahit les rapports sociaux et la montée d'une certaine violence indiquent un déficit préoccupant dans la capacité de débattre. Interrompre ou invectiver remplace l'argumentation ; le silence coupable et automutilant remplace le questionnement.

Parole, écoute

Que les droits syndicaux fassent partie de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne tombe pas sous le sens ! Car ils ne sont pas mentionnés dans les premières déclarations historiques des Etats-Unis naissants ou de

la Révolution française. Et pour cause : la conquête progressive des droits des travailleuses et des travailleurs date des XIX^e et XX^e siècles ; elle accompagne l'industrialisation de l'Europe et de l'Amérique du Nord, l'émergence du monde ouvrier et le développement des Etats « nations ».

Les droits de l'homme et du citoyen sont le produit de la réflexion philosophique et théologique de penseurs du Siècle des lumières (XVII-XVIII^e), une réflexion qui porte sur l'être humain, sa place dans le monde et sa responsabilité dans l'usage de sa raison. La notion de travail, au sens moderne, n'existait pas. La réflexion économique appartenait encore à la philosophie, à la morale ou à la religion. Ainsi, dans l'Ecosse protestante d'Adam Smith, père du libéralisme économique, c'était à la morale raisonnable ou à la charité chrétienne de penser et de panser les souffrances qu'enduraient les ouvrières et les ouvriers des filatures ou des mines.

Tout autre sont l'origine et le lieu de construction des droits syndicaux : ils n'ont pas été pensés dans des cabinets pleins de livres, mais sur les lieux de la souffrance au travail, par les personnes concernées, avec pour seuls moyens l'expérience quotidienne, le sursaut de révolte de la dignité bafouée - « la vie, ce n'est pas ça » - et l'échange incessable de parole pour inventer des solutions communes.

Le syndicalisme ne pourra plus se développer si ses membres, reculant derrière la complexité des problèmes, faute de pouvoir débattre dans leur cercle naturel, délèguent cette mission à leurs seuls professionnels et aux experts. La technicité des questions en jeu est telle, parfois, que l'on a peine à percevoir la vision fondatrice, la visée, l'horizon. De plus, l'évolution massive de l'emploi vers le secteur tertiaire et l'individualisa-

tion des tâches, des horaires ou des salaires isolent les travailleuses et les travailleurs ; ils et elles ont beaucoup moins l'occasion d'échanger spontanément et de puiser aux richesses de leur histoire collective.

Beaucoup en viennent à n'utiliser le syndicat que lorsque surgit une difficulté, comme une assurance privée ou une société de services en quelque sorte. Tant que le problème ne concerne que les autres, pas de syndicat, pas de cotisations. L'idéologie dominante de la performance engendre peur, fatigue et culpabilité. Les aléas de la vie deviennent fautes personnelles.

Toutefois, après une décennie de diminution et malgré la mobilité accrue, l'instabilité professionnelle et les suppressions d'emplois dans des secteurs traditionnellement syndiqués comme le bâtiment, les effectifs des deux grandes centrales syndicales (l'Union syndicale suisse et Travail.Suisse) recommencent à progresser. Reste que le taux de syndicalisation de la population active en Suisse (25 % environ en 2002) est modeste et que les différences entre les branches d'activité demeurent.¹

Quel rôle pour l'Etat ?

Les syndicats (tout comme les Eglises d'ailleurs, confrontées à la même problématique) doivent donc s'organiser pour qu'il y ait suffisamment de personnes prêtes à entendre les peurs des travailleurs, même si ce n'est pas pour leur offrir de réponse immédiate. Car c'est l'expérience d'avoir été en-

1 • Ewald Ackermann, *L'évolution des effectifs des syndicats en 2002*, Union syndicale suisse, Berne 2003.

tendu à satiété qui permet que s'effondre le mur de l'individualisme.

Dès leur apparition au XIX^e siècle, un débat a constamment divisé les mouvements syndicaux, un débat encore actuel aujourd'hui : le syndicalisme doit-il être politique ou non ? D'une part, le mouvement syndical se veut limité au champ des entreprises, sans remettre en question le régime politique en vigueur. A l'autre extrême, certaines et certains sont convaincus qu'aucun changement significatif n'interviendra durablement sans une évolution impliquant tous les acteurs de la société et redéfinissant les pouvoirs. Ce débat entre « réformistes » et « révolutionnaires » colore aussi très vivement l'attitude des autres milieux sociaux face aux syndicats : irritation des partis « de gauche » lorsqu'un syndicat fait preuve d'indépendance envers le programme ; assimilation globale de toute proposition de changement à une menée subversive ou totalitaire, si l'on écoute plutôt la « droite ».



« Le défi posé à la société moderne est d'assumer à la fois l'égalité et la sollicitude », souligne François Dermange,² un éthicien qui adopte ces deux termes dans une relecture de la parabole des ouvriers de la onzième heure (Mt 20,1-10). Dans ce récit, Jésus met en scène un patron vigneron qui engage des ouvriers en convenant avec eux d'un salaire d'une pièce d'argent. Au cours de la journée, il engage d'autres ouvriers en promettant de payer « ce qui est juste ». A la fin de la journée, surprise ! Chacun reçoit une pièce d'argent. Protestation de ceux qui ont travaillé le plus longtemps. A quoi rétorque le patron : « Mon ami, je ne te fais pas de tort (...) je veux donner à ce dernier autant qu'à toi (...) ; ton œil est-il mauvais parce que je suis bon ? »

Pour François Dermange, la parabole met en lumière deux conceptions de la justice. D'une part, l'égalité reposant sur un contrat (« tu reçois ce que nous avons convenu ») et d'autre part, la sollicitude (un terme plus moderne serait éthique ou équité) : ceux qui n'ont pas pu - contre leur gré - travailler ont aussi des besoins vitaux légitimes (« ce qui est juste »).

L'égalité est la pierre angulaire des droits humains. L'expérience et le réalisme montrent que cette notion peut être réductrice, voire contre-productive, lorsqu'elle empêche de prendre en compte une destinée singulière, autre exigence des droits de l'homme. Ceci d'autant plus si la situation initiale est inégale. Souvent, l'égalité n'est donc pas encore la justice. La sollicitude, elle, est la valeur issue du sens pratique ; elle entre en conflit avec l'égalité « pure », mais donne à cette dernière

2 • *Les institutions économiques, entre égalité et sollicitude*, in « Autres Temps » n° 61, Paris 1999.

l'opportunité de passer du niveau virtuel au niveau réel, en un temps et en un lieu donnés.

Pour régler le conflit entre ces deux valeurs également respectables - égalité et sollicitude -, la parabole en invoque une troisième qui les surplombe : l'antériorité du don gratuit de Dieu. Mais ce n'est là une valeur que pour les croyants, sans portée universelle. Dans le champ de la vie économique, en démocratie, il appartient aux institutions de fonder l'exigence de sollicitude ; car le bon sens et la responsabilité individuels n'y suffisent pas ! Il faut, selon le philosophe Paul Ricœur, arracher la sollicitude au plan des relations interpersonnelles, pour la mettre au niveau universel et anonyme de l'égalité.

Quelle est la troisième valeur qui pourra réguler le choc permanent de l'égalité et de la sollicitude ? Le projet politique peut le dire ; pour cela, il faut admettre que le rôle des institutions n'est pas uniquement de répondre au mal et à la violence mais aussi de proposer une gestion du bien commun du point de vue des défavorisés. C'est un choix, toujours tâtonnant, toujours à réévaluer !

Et pour les Eglises ?

Plus personne - pas plus les partis politiques que les Eglises - n'ose, à vrai dire, formuler à grands traits un projet de société. C'est un point pourtant où syndicats et Eglises devraient pouvoir offrir une plate-forme de dialogue à toute la société, tous deux échappant à la pression constante des échéances électorales.

Les Eglises sont le lieu privilégié où se rencontrent des croyants de tous horizons, de toutes opinions. La défense des acquis n'est pas la marque d'un

conservatisme borné, même si certains la jugent comme une entrave à l'évolution. En période de décroissance, où il apparaît probable que notre niveau de vie devra être réduit globalement, les acquis ne s'évaluent pas seulement en terme d'argent. Comment démêler, autrement qu'en terme de pouvoir d'achat, ce qui est atteinte à la dignité, au droit de participer aux décisions, à l'équilibre familial, à l'accès à la culture et à la vie de la Cité ?

Syndicats et Eglises ont à offrir leur conviction que le tâtonnement, le temps, l'échec même sont les ingrédients des avancées décisives. Dépositaires les uns et les autres d'expériences humaines narrées au quotidien, ils ont le matériau nécessaire pour s'opposer à tous les discours réducteurs qui ne visent que le court terme. Face à ces discours et aux solutions toutes faites, Eglises et syndicats ont en commun un devoir d'incroyance active.

Si les Eglises doivent être, beaucoup plus qu'elles ne le sont, au fait des réalités du monde du travail et de l'économie, et si elles acceptent leur impuissance à fournir elles-mêmes des solutions, elles n'ont pas à se laisser dominer par un « réalisme » qui n'est, le plus souvent, que fatigue morale et alibi au laisser-faire. Les Eglises peuvent croire à l'avenir du monde réel, plus qu'il n'y croit lui-même.

A. D. et Chr. G.